



**COMMUNE DE
CHAMBLON**

**Rapport de gestion
2023**

Rapport de la Municipalité de Chamblon au Conseil Général sur la gestion de l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art.34) ;
- du règlement du Conseil général de Chamblon du 8 novembre 2006 (art. 85),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'année 2023.

Les comptes accompagnés des commentaires sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic

Blaise Nicble



La Secrétaire

Rachelle Hofmann

Gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Max Holzer :

Administration générale – assurances – citernes et pollution – finances - informatique et internet – règlements communaux – responsable employés communaux et entreprises – temples et cultes/religions.

Blaise Nicole :

Domaines – police des constructions – routes et chemins – terrains (jusqu'au 31.03.2023) – Aménagement territoire.

Jean-Pierre Blanc :

Défense incendie (SDIS) – eaux – éclairage public – épuration et égouts – fondation sportive du Mont de Chamblon – forêts – protection civile – police – services industriels.

Vesna Bozovic :

Ecoles – manifestations – parascolaire – santé publique – sécurité sociale – services sociaux (déléguée RAS) – transports publics et scolaires (horaires).

Antonino Casimo (jusqu'au 31.03.2023) :

Cimetière – déchets – loisirs – parcs publics et arrêts de bus – patrimoine construit – refuge – sports et places de sports.

Jonathan Marendaz (dès le 01.04.2023) :

Cimetière – déchets – loisirs – parcs publics et arrêts de bus – patrimoine construit – refuge – sports et places de sports – terrains.

CONSEIL GENERAL

Fort de **66** membres au 31.12.2023, le Conseil général siège sous l'autorité de :

<u>Président</u> :	Daniel PONCET
<u>Vice-présidente</u> :	Marie-Claire PILLOUD
<u>Secrétaire</u> :	Jean-Pierre GENEVAY
<u>Secrétaire-remplaçante</u> :	Véronique HAAS
<u>Huissier</u> :	Olivier HENNY

Comme les années précédentes, les contacts entre le Président, le Secrétaire du Conseil ainsi que son bureau et les membres de la Municipalité ont été excellents tout au long de l'année 2023.

Le Conseil général a tenu **5** séances décisionnelles en 2023, les 27 février, 24 avril, 26 juin, 25 septembre et 4 décembre 2023.

Les **10** préavis municipaux suivants ont été présentés aux diverses Commissions ainsi qu'au Conseil général et ont été acceptés :

- **Préavis n° 01/23** relatif à une demande de crédit d'étude pour l'implantation d'un complexe sportif dédié à la pratique du tennis dans la zone sportive En Cherin III ;
- **Préavis n° 02/23** relatif à l'adoption du Plan d'Affectation communal (PAcom) par le Conseil ;
- **Préavis n° 03/23** relatif au traitement des oppositions dans le cadre du Plan d'affectation « Village Ancien » et à l'adoption dudit PA par le Conseil ;
- **Préavis n° 04/23** relatif à une demande de crédit pour la réfection du refuge communal ;
- **Préavis n° 06/23** relatif aux comptes et gestion de l'exercice 2022 ;
- **Préavis n° 07/23** relatif à l'arrêté d'imposition 2024 ;
- **Préavis n° 08/23** relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale SDIS Nord Vaudois ;
- **Préavis n° 09/23** relatif à l'assainissement du mur le long de la RC274d au droit de la parcelle n° 87 ;
- **Préavis n° 10/23** relatif au budget 2024 ;

Le préavis municipal suivant a été présenté à la Commission ad-hoc mandatée pour cet objet ainsi qu'au Conseil général et a été refusé :

- **Préavis n° 05/23** relatif à une étude d'un projet de fusion entre les communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes ;

COMMISSIONS PERMANENTES

a) Commission de gestion et finances :

Damien DEGRANGE (Président), Bruno KARLEN, Jonathan MARENDAZ (jusqu'au 27.02.2023), Simon PILLOUD (dès le 28.02.2023), Antoine ROUILLER et Françoise SCHENK

Suppléant :

Mauro Carpita (dès le 28.02.2023), Simon PILLOUD (jusqu'au 27.02.2023)

b) Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes :

Christiane BERNEY, Christian CALAME, Annette GERBER-MÜHLESTEIN et Marta MIZRAJI

c) Commission d'urbanisme :

Brigitte AFFOLTER, Joachim BAERT (Président), Christiane BERNEY, Pierre DENERVAUD, Jérôme HOLZER, Yoann GUIDUCCI, Sébastien TONDINI et Jean-Pierre ZIMMERLI

MUNICIPALITE

Lors de chaque séance du Conseil général, la Municipalité a informé les conseillères et conseillers généraux de ses activités et des travaux entrepris.

La Municipalité s'est réunie les lundis à 16h30 dès le 9 janvier 2023.

PERSONNEL COMMUNAL

Administration communale :

- Rachelle HOFMANN Secrétaire municipale
Préposée au Contrôle des habitants
- Arlette SUNIER Boursière

Entreprises externes :

- Jonathan Marendaz Employé responsable de la déchetterie et du déneigement
- Entreprise Pury SA Entretien des espaces verts
- Entreprise Pavillard travaux agricoles Sàrl Travaux d'épavage
- Entreprise Flonet nettoyage Sàrl Conciergerie intérieure des bâtiments communaux et surveillance scolaire

ASSOCIATIONS ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Les relations entretenues avec les associations de même qu'avec les communes avoisinantes demeurent excellentes.

Rencontres intercommunales 2023 :

11 janvier	Entente scolaire – Séance intercommunale
5 avril	Entente scolaire – Séance intercommunale
9 mai	Office régional de protection civile (ORPC) – Conseil intercommunal
4 mai	Groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf – Assemblée générale
24 mai	Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA) – Séance intercommunale
25 mai	Service de défense incendie et de secours (SDIS) – Conseil intercommunal
8 juin	Centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA) – Conseil intercommunal
28 juin	Police Nord Vaudois (PNV) – Conseil intercommunal
6 septembre	Entente scolaire – Séance intercommunale
27 septembre	Police Nord Vaudois (PNV) – Conseil intercommunal
20 septembre	Office régional de protection civile (ORPC) – Conseil intercommunal
21 septembre	Service de défense incendie et de secours (SDIS) – Conseil intercommunal
27 septembre	Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA) – Séance intercommunale
27 septembre	AggloY – Séance de la Commission Consultative Intercommunale (CCI)
12 octobre	Groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf – Assemblée générale
6 décembre	Entente scolaire – Séance intercommunale
20 décembre	Service de défense incendie et de secours (SDIS) – Conseil intercommunal

VISITE PREFECTORALE ANNUELLE

Le Préfet, Monsieur Fabrice De Icco, a effectué sa traditionnelle visite préfectorale le 20 novembre 2023. Lors de celle-ci, il a été constaté un maintien d'excellents rapports Préfecture/Municipalité tout au long de l'année.

ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS

L'accueil des nouveaux citoyens étant organisé tous les deux ans, la rencontre aura lieu en 2024.

PROMOTIONS CIVIQUES

En 2023, 2 habitants ont fêté leurs 18 ans. Un repas en compagnie de la Municipalité ne rencontrant pas un grand succès, un présent leur a été remis.

SORTIE DES AINES ET DU PERSONNEL COMMUNAL

La traditionnelle sortie des aînés a eu lieu le 27 septembre 2023

Nombre d'invités : 101
Nombre de participants : 58

REPAS DE REMERCIEMENTS DES COLLABORATEURS

Le traditionnel repas de remerciements a eu lieu le 20 janvier 2023.

Nombre d'invités : 86
Nombre de participants : 47

80-90-100 ANS

5 habitants de Chamblon ont fêté leurs 80 ans et un autre habitant a fêté ses 90 ans. Une délégation de la Municipalité a eu le plaisir de partager un repas en leur compagnie afin de fêter ces événements.

NOËL

Le traditionnel « Noël du village » a eu lieu le 13 décembre 2023 au hangar communal. Cet événement a rencontré un grand succès au plus grand plaisir de la Municipalité.

FETE NATIONALE DU 1^{er} AOÛT

La fête nationale du 1^{er} août, organisée en collaboration avec la Municipalité de Treycovagnes, a eu lieu le 31 juillet 2023 à la salle du Pétrole à Treycovagnes.

Nombre d'invités : Toute la population de Chamblon
Nombre de participants : 101 (enfants et invités compris)

TOURNOI DE PETANQUE INTERCOMMUNAL

Le vendredi 1^{er} septembre 2023, le tournoi intercommunal de pétanque a eu lieu à Vuiteboeuf. La commune de Chamblon était représentée par une délégation de la Municipalité ainsi que trois membres du Conseil général, qui ont d'ailleurs remporté le tournoi. Bravo à eux ! . L'année prochaine, cette manifestation aura lieu à Chamblon.

AGGLOY

Les travaux de réaménagement de la RC entre Yverdon-les-Bains et Pomy sont terminés.

Le projet du réaménagement de la route depuis le carrefour du Châtelard jusqu'à l'entrée d'Yverdon-les-Bains est toujours en cours.

Le rapport définitif relatif au projet d'agglomération de 4e génération (PA4) a été envoyé le 22 février 2023 et la décision d'octroi des fonds a été validée par les chambres fédérales le 4 décembre 2023. Le PA4 bénéficie de 7 mesures et paquets de mesures cofinancés pour un total de 5.14 millions de francs. La signature de l'Accord sur les prestations entre la Confédération et le Canton est prévue en début d'année 2024.

Pour compléter et renforcer les effets de son projet d'agglomération de 4ème génération, (PA4), l'agglomération yverdonnoise a initié, début 2023, l'établissement d'un PA5 avec le soutien de mandataires interdisciplinaires.

FINANCES GENERALES

Nous nous permettons de vous renvoyer à l'exemplaire commenté des comptes communaux 2023.

TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition 2023 de 66% n'a pas été modifié.

PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DE RISQUE POUR CAUTIONNEMENT

Pour la législature 2021-2026, les valeurs suivantes ont été fixées :

- le plafond d'endettement lié aux emprunts : CHF 10'000'000.-
 - le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 850'000.-
- Acceptés par le Conseil général en date du 6 décembre 2021.

FORÊTS

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jean-Pierre Chapuisod, Garde-forestier, sa remplaçante, Madame Sylvaine Jorand, a repris son activité à 80% dès janvier 2023.

En 2023, les principaux travaux forestiers ont été effectués dans les deux rideaux-abri (haies longeant les chemins) de la Plaine, entre Treycovagnes et Suscévaz. Le coût de ces travaux avait été budgetisé.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2023, la Municipalité a délivré **10** permis de construire et a validé **2** dispenses d'enquête publique.

ROUTES ET CHEMINS

La rénovation des premiers 70 mètres du mur de la RC 274d partant après le chemin d'accès au quartier de la Meunière a débuté en automne par la démolition du mur existant et par la pose de pieux et un bétonnage de renforcement. Le placage en pierres naturelles sur le mur béton sera réalisé au printemps 2024.

Des premiers sondages concernant le renouvellement du revêtement de la RC 274d ont été réalisés en automne et un préavis sera présenté au Conseil général au printemps 2024.

Les chemins AF de la Commune ont été répertoriés et analysés par le bureau Jaquier-Pointet qui a rendu un rapport au mois de mars. La Municipalité a défini les priorités quant à la réfection future desdits chemins et un rapport final a été envoyé au Canton pour analyse.

Une expertise fédérale avec vision locale sera réalisée dans le courant de l'année 2024.

La Commune est tenue de réaliser au moins 2 arrêts de bus satisfaisant aux normes quant à l'accessibilité des transports publics par des personnes à la mobilité réduite. Une étude a été engagée en novembre et un projet sera soumis au Conseil général, vraisemblablement en fin d'année 2024.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PACom et le PA Village ancien sont terminés et n'attendent plus que la validation par les services de l'Etat qui devrait être faite début 2024.

TERRAINS

Dans le courant de l'année, la Municipalité a donné son accord aux locataires de différentes parcelles agricoles communales, afin de créer des vergers extensifs, ce qui a permis la plantation de plusieurs centaines d'arbres fruitiers hautes tiges. Les frais occasionnés ont été pris en charge par les exploitants.

POLICE

Nous pouvons constater que les habitants respectent parfaitement les lois et le Règlement de police (deux dénonciations en 2023). **Encore bravo à notre population !**

En 2023, Police Nord vaudois (PNV) a effectué plusieurs passages dans notre localité, autant avec des véhicules de service qu'avec le bus de proximité. Le Municipal de police fait partie du Comité Directeur et du groupe Bureau qui se réunit une fois par mois afin de discuter des problèmes rencontrés dans les communes membres de l'Association intercommunale.

Durant l'année, **90** événements ont sollicité l'intervention de la police, mais pas spécialement avec une intervention à la clé.

Nuisances sonores :	4
Accidents (DM + gibier) :	4
Animal (perdu ou trouvé) :	10
Incendies :	0
Pollution hydrocarbure :	1
Ivresse :	2

Radar : **9** (dont 2 avec le laser)

Résultats du radar

Infractions (Ministère Public) :	2
Infractions :	217 (209 amendes d'ordre et 8 dénonciations à la Préfecture, soit un taux d'infractions de 10% de 2'082 véhicules contrôlés)

Quelques problèmes de troubles à l'ordre public ont été réglés sans l'intervention de la police.

Dès juillet 2023, un Assistant de Sécurité Public (ASP) a effectué 66 contrôles sur nos parkings, avec la PNV. Des avertissements et des amendes ont été délivrées aux contrevenants.

Pour rappel, chaque habitant qui remplit les critères énumérés dans le Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents ou autres ayants droit sur la voie publique, a la possibilité de faire une demande de macaron (annuel ou mensuel).

En 2023, notre commune a été touchée par un important cambriolage ayant causé des dommages non négligeables au domicile des propriétaires qui ont été passablement traumatisés.

La Municipalité vous demande de continuer à rester attentifs et à prêter une attention particulière sur ce qui se passe dans le voisinage, ce qui permettra ainsi de garder la sérénité de notre commune.

Afin de renforcer la sécurité de tous, dès l'automne 2023, une zone de limitation de vitesse à 30 km/h a été mise en place notamment avec la peinture de lignes longitudinales pour piétons sur la chaussée. Un projet d'étude similaire est étudié concernant le quartier des Uttins.

Deux passages pour piétons ont été créés, l'un sur la Route des Casernes et l'autre devant l'école du Point d'eau.

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

En 2021, 4 communes avaient refusé d'intégrer les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) au SDIS. L'étude a été longue et en décembre 2023, le Conseil intercommunal a validé les nouveaux statuts, qui seront opérationnels dès 2024.

En 2023, le DAP Y de Montagny est intervenu sur notre commune pour un exercice annuel, avec des situations réelles imputant à leur activité SDIS. Cet exercice était très intéressant et s'est terminé par un repas offert par notre commune à ces valeureux pompiers. Il est à relever que ce DAP ne compte aucun pompier provenant de notre localité. Au recrutement du mois de novembre, deux jeunes chamblonnois y ont participé, sans toutefois vouloir poursuivre dans cette voie.

ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de l'assemblée du dernier Conseil général du 5 décembre 2022, une demande de crédit avait été acceptée pour la modification des luminaires de l'éclairage public. Les têtes en sodium ont été remplacées par des têtes LED avec un système de télégestion qui permet une gestion autonome de la puissance et de la luminosité de l'éclairage. En milieu d'année, toutes les têtes ont été changées, ce qui a permis une économie d'environ 50%. Durant l'automne, la télégestion a été mise en œuvre et nous avons pu réduire encore la consommation durant la nuit. Les réglages suivants ont été effectués : jusqu'à 22h00 = 50%, de 22h00 à 00h00 = 30%, de 00h00 à 05h00 = 20%, de 05h00 à 06h00 = 40%, à partir de 06h00 = 50%.

Pour la sécurité des piétons, l'éclairage des passages est de 50% toute la nuit, sur les lampadaires qui se situent à proximité.

En 2023, aucun problème important en lien avec l'éclairage public n'a été constaté, hormis deux coupures en soirée, courant décembre, suite à un problème de disjoncteur sur un de nos tableaux électriques ainsi qu'un autre sur un de ceux de la région.

PROTECTION CIVILE

Durant l'année 2023, l'ORPC a été mandatée dans le cadre d'une grande manifestation cantonale, la rencontre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) à Chapelle-sur-Moudon (préparation et démontage). Le personnel a été engagé à de nombreuses reprises durant l'été pour l'alimentation de l'eau dans le Jura Nord vaudois ainsi que pour le plan canicule et donc s'assurer que les personnes âgées, vivant seules, soient bien hydratées et alimentées.

Le bureau administratif de l'ORPC se trouve à Orbe au Passage du Fourg 5.

Le coût par habitant pour 2023 s'est élevé à CHF 18,66, alors qu'il avait été budgétisé à hauteur de CHF 18,32 en septembre 2022. Cette hausse est due principalement au renouvellement des véhicules et au futur emprunt d'un montant de 650'000.- pour l'obtention de la base opérationnelle (BO) à Orbe, qui sera certainement en fonction à partir de mai-juin 2024. En effet, les locaux utilisés à ce jour sont devenus trop petits et le propriétaire, la Commune d'Orbe, avait besoin de ces locaux.

REFUGE

Le refuge communal a été loué **53** fois, dont **25** fois par des habitants de Chamblon.

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

Au 31 décembre 2023, le Contrôle des habitants et la Police des étrangers dénombre **560** habitants dont **69** étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour.

EAU

Travaux au Réservoir :

Comme vous avez pu le constater, durant l'année 2023, les travaux ont été poursuivis au Réservoir (rénovation des cuves et création de nouvelles conduites de distribution) afin d'acheminer l'eau depuis le Réservoir jusqu'à Treycovagnes, puis à Suscévaz et à Method.

Durant l'année 2023, les Services Industriels de la ville d'Yverdon-les-Bains ont procédé aux contrôles des vannes et des bornes hydrantes (BH) au centre du village.

En août 2023, quelques fuites ont été constatées au Chemin du Ruz, au petit terrain de foot ainsi que vers le cimetière. Les Services Industriels ainsi que l'entreprise Mauron SA ont effectué les réparations d'urgence. La distribution d'eau n'a été interrompue que momentanément sur la rue précitée.

Durant l'année, quelques fuites d'eau ont été constatées chez des habitants après leur compteur ou sous-compteur (cuvettes WC, etc..).

EPURATION/EAUX USEES (EU) ET EAUX CLAIRES (EC)

Les travaux d'agrandissement de la Station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains sont terminés depuis 2023. Dès lors, les bassins des Micropolluants sont en service pour une période d'essais. Après validation, ils seront opérationnels dès 2025 et notre commune ne sera plus obligée de payer le montant actuel de CHF 9.- par habitant.

En 2023, des curages de canalisations des conduites EU et EC ont été effectués dans le centre du village par l'entreprise Liaudet Pial SA.

UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE)

La fréquentation de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Chamblon depuis la rentrée scolaire 2023-2024 est la suivante :

- Tous les jours de la semaine, le matin : **12 enfants**
- Tous les jours de la semaine, à midi (hormis les mercredis) : **24 enfants**
- Les mercredis, à midi : **12 enfants**
- Tous les jours de la semaine, l'après-midi (hormis les mercredis) : **24 enfants**
- Les mercredis, après-midi : **12 enfants**

DECHETS – DECHETTERIE

En 2023, la commune de Chamblon a installé un accès électronique à la décharge du Pérou (déchetterie verte) dans le but de garantir une traçabilité dans le dépôt de marchandises et de faciliter l'accès aux habitants. La carte magnétique est la même que pour tous les autres accès en lien avec les déchets. Après quelques ajustements mécaniques problématiques au départ, le système apporte aujourd'hui pleine satisfaction.